



# Procès-Verbal Commission FEMININE

N° 07

30 Octobre 2018

Présent(e)(s)

Daniel Roger, Président de la Commission  
Aurélie Boisramé et Laurence Paré

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

## **1. Approbation du PV n° 06 du 11 Octobre 2018**

---

La Commission approuve le PV n° 06 du 11 Octobre 2018 sans réserve.

## **2. Homologation des résultats des Coupes U18F – U15F foot à 11 et U15F foot à 8**

---

*Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :*

*« 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.  
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.  
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.*

*Dispositions L.F.P.L. :*

*S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».*

En conséquence, la Commission homologue les résultats des rencontres du 1er tour des Coupes U18F, U15F foot à 8 et U15F foot à 11 qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

## **3. Tirage de la Coupe Seniors Féminines**

---

La Commission procède au tirage du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Seniors Féminines qui aura lieu le 25 Novembre 2018.

Les équipes qualifiées en Coupe des Pays de Loire sont exemptes de ce 1<sup>er</sup> tour

Un seul match aura lieu pour avoir 32 équipes au prochain tour qui aura lieu le 27 janvier 2019.

## **4. Tirage des Coupes U18F foot à 11 – U15F foot à 8**

---

La Commission procède aux tirages du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe U18F et U15F foot à 8 qui auront lieu le 17 Novembre 2018.

- **U18F foot à 11**

16 équipes qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Le prochain tour aura lieu le 8 décembre 2018.

- **U15F foot à 8**

16 équipes sont qualifiées au 2<sup>ème</sup> tour.

Le prochain tour aura lieu le 8 décembre 2018.

- **U15F foot à 11**

Le prochain tour aura lieu le 8 décembre 2018.

La Commission procédera au tirage de la Coupe U15F foot à 11 à une date ultérieure. Cette coupe ayant moins d'équipes engagées.

## **5. Divers**

---

La prochaine réunion pour les tirages de Coupes U18F et U15F foot à 11 et foot à 8 aura lieu le mardi 27 Novembre 2018 à 16 h 00.

Le Président,  
Daniel Roger



La Secrétaire,  
Aurélie Boisramé

